



Ne plus avoir de parents devenir orpheline

Par **escoffier**, le **01/09/2010** à **00:05**

Bonjour, j'ai un souci je n'ai jamais vraiment eu de vrai parents même parent on divorcé j'avais 12 ans mon père s'est remis presque desuite avec une femme qui avait 3 enfants plus âgées que nous et nous prenons une fois par an et encore ma mère ne m'a jamais rien donné j'avais des habits pour la rentrée des classes et les affaires scolaires et après plus rien et encore on devait trier car tout ce que je pouvais réserver on le gardait. je me suis marié cette année et ni l'un ni l'autre n'est venu à mon mariage malgré l'invitation donc je ne parle plus à personne je voudrais si cela est possible devenir orpheline et ne plus avoir aucun lien ni d'un côté ni de l'autre n'est-ce que cela est possible ???? SI OUI COMMENT FAIRE ???? changer de nom de famille ???? et ne plus avoir de parents être orpheline car les parents ont le choix de ne pas avoir l'enfant moi c'est l'inverse de ne pas avoir de parents pour mon père je suis une battarde il m'en a bien dit et pour ma mère je ne suis pas sa fille mais je ne vous en ai pas tout raconté ma mère a eu plusieurs héritages assez conséquents mais je n'en ai jamais vu la couleur mon frère a eu une moto et une maison et mon père donne tout à sa nouvelle femme et à sa fille et sa petite fille alors que moi j'ai 2 filles et il ne leur souhaite même par leur anniversaire voilà j'ai encore plein d'autres anecdotes comme ça merci pour vos réponses j'ai 34 ans est-ce que je commence à me faire du souci car je sais que s'ils vont en maison de retraite c'est moi qui vais payer et ça m'emmerde car moi j'ai rien eu donc je ne vois pas pourquoi je payerais pour eux merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **01/09/2010** à **03:04**

C'est simple : vous ne pouvez pas, ni casser le lien de filiation, ni changer de nom (sauf si vous avez un motif légitime, ne pas aimer ses parents, même avec raison, n'en est pas un), ni ne pas leur devoir l'aide alimentaire. Il est normal que vous ne voyiez pas la couleur d'un

héritage, tant que votre mère est vivante. Mais si elle a eu des héritages conséquents, elle aura les moyens de payer sa maison de retraite.